

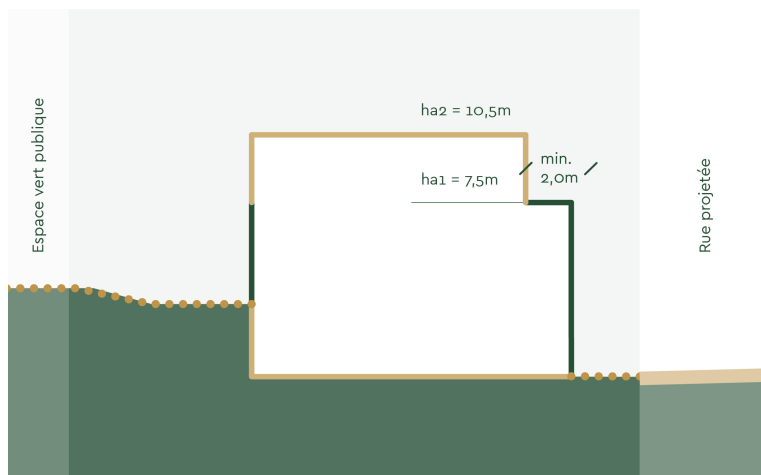
FICHE D'INFORMATION



OP HEIDERT

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = 7,5 m
ÉTAGES PLEINES

HAUTEUR HA2 = 10,5 m
ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	9,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	14,0 m
RECU AVANT MINMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	3,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	10,0 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.